JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

MANITOBA



Imprimé par ordre de l'Assemblée législative

1^{re} SESSION DE LA 38^e LÉGISLATURE

DU 23 JUIN 2003 AU 1^{ER} OCTOBRE 2003

DANS LA CINQUANTE DEUXIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE ELIZABETH DEUX

WINNIPEG (MANITOBA)

VOLUME 149

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA



Lieutenant-gouverneur du Manitoba	M. Peter M. LIBA
Président de l'Assemblée législative	M. George HICKES
Président adjoint — président des comités pléniers	M. Conrad SANTOS
Vice-présidents des comités pléniers	M. Harry Schellenberg M ^{me} Bonnie Korzeniowski
Greffière de l'Assemblée législative	M ^{me} Patricia CHAYCHUK
Greffière adjointe de l'Assemblée législative	M ^{me} Beverley Bosiak
Aides-greffiers — greffiers des comités	M ^{me} JoAnn McKerlie-Korol M. Rick Yarish
Aide-greffière — greffière aux Journaux	M ^{me} Monique Grenier
Traducteurs	M ^{me} Emmanuelle ABELÉ
	M. Alexandre COUTU
	M ^{me} Louise LAFONTAINE
	M. Michel NANTEL
	M ^{me} Michèle PILON



Peter M. LIBA Lieutenant-gouverneur

PROVINCE DU MANITOBA

ELIZABETH II, reine du Canada

PROCLAMATION

Sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif du Manitoba, nous convoquons la première session de la trente-huitième législature le lundi 23 juin 2003, à 13 h 30.

PETER M. LIBA Lieutenant-gouverneur du Manitoba Winnipeg (Manitoba) Le 18 juin 2003

Le ministre de la Justice et procureur général, G. MACKINTOSH

DES

JOURNAUX

CENT QUARANTE-NEUVIÈME VOLUME

PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

52^e ANNÉE DU RÈGNE D'ELIZABETH II, 2003

Proposeur : M. BJORNSON. Second proposeur : M ^{me} BRICK	
Proposeur : Mr. bjornson. Second proposeur : Mr. brick	
Débat : M. BJORNSON, M ^{me} Brick ainsi que MM. MURRAY et GERRARD. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité	
'AIRES DE L'ASSEMBLÉE (voir aussi Motions émanant du gouvernement)	
Convocation de l'Assemblée (Lundi 23 juin 2003 — Séance extraordinaire)	
L'Assemblée convient, à l'unanimité, de limiter à cinq minutes le droit de parole des députés pour le débat portant sur l'adresse en réponse au discours du trône.	
L'Assemblée convient de suspendre temporairement l'application du paragraphe 36(2) du Règlement portant sur l'explication de la motion sur l'étude d'une question urgente d'intérêt public et de procéder immédiatement au débat.	
L'Assemblée convient de suspendre temporairement l'application du paragraphe 36(4) du <i>Règlement</i> limitant à deux heures la durée du débat sur la question urgente d'intérêt public.	
L'Assemblée convient de suspendre temporairement l'application des paragraphes 31(2) et (3) du <i>Règlement</i> portant sur le moment de la présentation des propositions émanant des députés et sur les propositions devant être mises aux voix de manière prioritaire, étant entendu que les leaders à l'Assemblée détermineront ce moment et les propositions qui devraient être mises aux voix de manière prioritaire.	
L'Assemblée convient à l'unanimité de former deux groupes du Comité des subsides qui se réuniront pendant qu'elle siège pour lui permettre d'examiner une question urgente d'intérêt public.	
L'Assemblée convient à l'unanimité de renoncer au quorum et à la tenue de vote consignés pendant les séances des deux groupes du Comité des subsides réunis dans les salles 254 et 255.	
L'Assemblée permet le retour au dépôt de rapports.	
L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre au groupe du Comité des subsides siégeant à l'Assemblée de poursuivre ses travaux jusqu'à 13 heures le jeudi 18 septembre 2003	

Conformément à la motion qui a été adoptée le 8 septembre 2003, l'Assemblée siégera de 9 h 30 à midi et de 13 h 30 à 17 h 30 le lundi 29 septembre 2003 et examinera les affaires courantes à 13 h 30.	6
L'Assemblée convient à l'unanimité de renoncer au quorum et à la tenue de votes consignés en matinée le lundi 29 septembre 2003.	6
L'Assemblée convient à l'unanimité de former deux groupes du Comité des subsides, l'aprèsmidi du lundi 29 septembre 2003, l'un devant se réunir à l'Assemblée et l'autre dans la salle 255 pour examiner la motion d'adhésion.	6
L'Assemblée convient à l'unanimité de renoncer au quorum et à la tenue de votes consignés pendant la séance du groupe du Comité des subsides qui aura lieu l'après-midi du lundi 29 septembre 2003 dans la salle 255.	6
BUDGET, DÉBAT SUR LE — RÉADOPTION	
Réadoption du mécanisme d'approbation financière introduit et adopté pendant la quatrième session de la trente-septième législature (avec le consentement de l'Assemblée) (M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH)	
BUDGET DES DÉPENSES (voir aussi Comité des subsides et Motions d'adhésion)	
Présentation	
Crédits supplémentaires — D.P. n° 39	
Ordre d'examen des budgets M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH — D.P. nº 2 M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH — D.P. nº 18	
Modification de l'ordre d'examen (avec le consentement unanime de l'Assemblée) le 16 septembre 2003	
le 22 septembre 2003	3
COMITÉ DES SUBSIDES	
Formation de l'Assemblée en comité	1
Formation de l'Assemblée en comité	1
Formation de l'Assemblée en comité	2
Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes.	2
Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à 17 h 30 et convient de les poursuivre le vendredi 12 septembre 2003 à 10 heures.	2
Formation de l'Assemblée en comité	2
Formation de l'Assemblée en comité	2
Formation de l'Assemblée en comité. Présentation d'un rapport. Adoption de crédits provisoires (3 470 050 000 \$ — Partie A [Dépenses de fonctionnement] et 26 940 000 \$ — Partie B [Investissements en immobilisations])	28-2

Formation de l'Assemblée en comité. Elle convient d'interrompre temporairement ses travaux afin de permettre au président de prendre le fauteuil.
Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes.
Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à 17 h 30 et convient de les poursuivre le vendredi 19 septembre 2003 à 10 heures.
Formation de l'Assemblée en comité. Elle convient d'interrompre temporairement ses travaux afin de permettre au président de prendre le fauteuil.
Formation de l'Assemblée en comité
Formation de l'Assemblée en comité
Présentation d'un rapport (avec le consentement de l'Assemblée) (Du 8 septembre au 24 septembre 2003) :
Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 11 septembre 2003 examine le budget du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la proposition budgétaire n° 3.1 — Administration et finances — est mise aux voix. La proposition fait l'objet d'un vote par oui ou non. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour
voter. La proposition est adoptée à 31 contre 19.
Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 11 septembre 2003 examine le budget du ministère de la Santé, M ^{me} DRIEDGER propose que le traitement du ministre soit réduit à 1 \$. La motion fait l'objet d'un vote par oui ou non. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 17 contre 30.
Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 16 septembre 2003 examine le budget du ministère des Finances, M. LOEWEN propose que le traitement du ministre soit réduit à 1 \$. La motion fait l'objet d'un vote par oui ou non. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 16 contre 31
Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 24 septembre 2003 examine le budget du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, M ^{me} STEFANSON propose que le traitement du ministre soit réduit à 1 \$. La motion fait l'objet d'un vote par oui ou non. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 21 contre 29.
Les propositions suivantes ont été adoptées :
Propositions n^{os} 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6 (Assemblée législative)
Propositions n ^{os} 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9 et 7.10 (Finances)
Propositions n ^{os} 10.1, 10.2, 10.3, 10.4 et 10.5 (Industrie, Commerce et Mines)
Propositions n ^{os} 11.1, 11.2, 11.3 et 11.4 (Travail et Immigration)
Propositions nos 13.1, 13.2, 13.3, 13.4, 13.5, 13.6, 13.7 et 13.8 (Affaires
intergouvernementales)
Propositions nos 15.1, 15.2, 15.3, 15.4, 15.5 et 15.6 (Transports et Services
gouvernementaux)
Propositions n ^{os} 16.1, 16.2, 16.3, 16.4, 16.5, 16.6, 16.7 et 16.8 (Éducation et Jeunesse)

Propositions nos 22.1 et 22.2 (Situation de la femme) Propositions nos 24.1 et 24.2 (Direction générale des services aux personnes âgées) Propositions nos 26.1, 26.2, 26.3, 26.4 et 26.5 (Crédits d'autorisation) Propositions nos 27.1 et 27.2 (Autres crédits) Propositions nos 28.1 et 28.2 (Sport) Propositions nos 34.1 et 34.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nos 44.1, 44.2, 44.3, 44.4, 44.5 et 44.6 (Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle) Propositions nos B.1, B.2, B.3, B.4, B.5, B.6, B.7, B.8, B.9 et B.10 (Investissements en immobilisations) Proposition nos 27.1A portant sur les crédits supplémentaires (Urgences diverses)		itions n ^{os} 18.1, 18.2, 18.3, 18.4 et 18.5 (Énergie, Sciences et Technologie)	56
Propositions nº 2.1 et 22.2 (Situation de la femme) Propositions nº 26.1, 26.2, 26.3, 26.4 et 26.5 (Crédits d'autorisation) Propositions nº 26.1, 26.2, 26.3, 26.4 et 26.5 (Crédits d'autorisation) Propositions nº 28.1 et 27.2 (Autres crédits) Propositions nº 36.1, 26.2, 26.3, 26.4 et 26.5 (Crédits d'autorisation) Propositions nº 36.1 et 32.2 (Sport) Propositions nº 36.1 et 32.2 (Sport) Propositions nº 36.1 et 32.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 36.1 et 32.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 36.1 et 32.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 36.1 et 32.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 36.1 et 32.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 27.1 hortant sur les crédits supplémentaires (Urgences diverses) Adoption du budget des dépenses en capital (1 117 675 000 5). Adoption du budget des dépenses en capital (1 117 675 000 5). Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité. Projet de loi 2 — Loi de 2003 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Formation de l'Assemblée en comité. Projet de loi 3 — Loi d'exécution du budget de 2003 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 4 — Loi d'exfeution du crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Il en est fait rapport sans amendement. Il en est fait rapport sans amendement. Il en est	Proposi	itions n ^{os} 19.1, 19.2, 19.3 et 19.4 (Affaires autochtones et du Nord)	
Propositions nº 24.1 et 24.2 (Direction générale des services aux personnes âgées) Propositions nº 27.1 et 27.2 (Autres crédits) Propositions nº 27.1 et 27.2 (Autres crédits) Propositions nº 28.1 et 28.2 (Sport) Propositions nº 34.1 et 34.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 34.1 et 34.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 34.1 et 34.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 34.1 et 34.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 34.1 et 34.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 34.1 et 34.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 34.1 et 34.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 34.1 et 34.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 34.1 et 34.2 (Enfants en santé Manitoba) Proposition nº 27.1 (Enfants en santé Manitoba) Proposition nº 27.1 (Enfants en santé Manitoba) Proposition nº 27.1 (Enfants en santé Manitoba) Adoption du budget des dépenses en capital (1 117 675 000 \$). 6 Pormation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité. Formation de l'Assemblée en comité. Rapport sur la motion d'adhésion prévue au paragraphe 78(1) du Règlement. COMITÉ PLÉNIER (voir aussi les annexes A, B, C et D) Formation de l'Assemblée en comité. Projet de loi 2 — Loi de 2003 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Formation de l'Assemblée en comité. Projet de loi 3 — Loi d'exécution du budget de 2003 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendemant Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 4 — Loi d'emprent de 2003/The Loan Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 4 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement.	Proposi	itions n ^{os} 21.1, 21.2, 21.3, 21.4, 21.5, 21.6, 21.7, 21.8 et 21.9 (Santé)	57
Propositions no "2.1. 26.2.26.3. 26.4. vi 26.5 (Crédits d'autorisation)			
Propositions "27.1 et 27.2 (Autres crédits) Propositions "34.1 et 34.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions "34.1 et 34.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions "41.1 44.2, 44.3, 44.4 4.5 et 4.6 (Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle) Propositions n° 1.1, 44.2, 44.3, 44.4 4.5 et 4.6 (Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle) Propositions n° 27.1 A portant sur les crédits supplémentaires (Urgences diverses) Adoption du budget des dépenses en capital (1 117 675 000 \$). Adoption du budget des dépenses en capital (1 117 675 000 \$). Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité. Rapport sur la motion d'adhésion prévue au paragraphe 78(1) du Règlement. Formation de l'Assemblée en comité. Rapport sur la motion d'adhésion prévue au paragraphe 78(1) du Règlement. COMITÉ PLÉNIER (voir aussi les annexes A, B, C et D) Formation de l'Assemblée en comité. Il en est fait rapport sans amendement. Formation de l'Assemblée en comité. Projet de loi 2 — Loi de 2003 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act. 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 4 — Loi d'exécution du budget de 2003 et modifiant diverses dispositions législatives en marière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act. 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 4 — Loi d'emprunt de 2003/The Loan Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement.			
Propositions "" 28.1 et 28.2 (Sport). Propositions "" 44.1, 44.2, 44.3, 44.4, 44.5 et 44.6 (Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle). Propositions n" B.1, B.2, B.3, B.4, B.5, B.6, B.7, B.8, B.9 et B.10 (Investissements en immobilisations). 6 Proposition n° 27.1A portant sur les crédits supplémentaires (Urgences diverses)			
Propositions nº 34.1 et 34.2 (Enfants en santé Manitoba) Propositions nº 41.1 44.2, 44.3, 44.4 et 4.5 et 4.6 (Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle) Propositions nº B.1, B.2, B.3, B.4, B.5, B.6, B.7, B.8, B.9 et B.10 (Investissements en immobilisations) Proposition nº 27.1A portant sur les crédits supplémentaires (Urgences diverses) Adoption du budget des dépenses en capital (1 117 675 000 \$)	Proposi	itions n° 27.1 et 27.2 (Autres crédits)	60
Propositions n° 4.1, 1, 41, 2, 43, 4.4, 4.5 et 44.6 (Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle). Propositions n° B.1, B.2, B.3, B.4, B.5, B.6, B.7, B.8, B.9 et B.10 (Investissements en immobilisations). 6 Proposition n° 27.1A portant sur les crédits supplémentaires (Urgences diverses). Adoption du budget des dépenses en capital (1117 675 000 \$\subseteq\$). 6 Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité. Rapport sur la motion d'adhésion prévue au paragraphe 78(1) du Règlement. COMITÉ PLÉNIER (voir aussi les annexes A, B, C et D) Formation de l'Assemblée en comité. Projet de loi 2 — Loi de 2003 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Formation de l'Assemblée en comité. Projet de loi 3 — Loi d'exécution du budget de 2003 et modifiant diverses dispositions législatives en maière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 4 — Loi d'emprunt de 2003/The Loan Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement.			
Formation professionnelle)			
Propositions n° B.1, B.2, B.3, B.4, B.5, B.6, B.7, B.8, B.9 et B.10 (Investissements en immobilisations) Proposition n° 27.1A portant sur les crédits supplémentaires (Urgences diverses) Adoption du budget des dépenses en capital (1 117 675 000 \$)			
Proposition n° 27.1A portant sur les crédits supplémentaires (Urgences diverses) Adoption du budget des dépenses en capital (1 117 675 000 \$)			
Proposition n° 27.1A portant sur les crédits supplémentaires (Urgences diverses)			(2)
Adoption du budget des dépenses en capital (1 117 675 000 \$)	IIIIIIOO	ilisations)	02
Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité. Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité. Rapport sur la motion d'adhésion prévue au paragraphe 78(1) du Règlement. COMITÉ PLÉNIER (voir aussi les annexes A, B, C et D) Formation de l'Assemblée en comité. Projet de loi 2 — Loi de 2003 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Formation de l'Assemblée en comité. Projet de loi 3 — Loi d'exécution du budget de 2003 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 4 — Loi d'emprunt de 2003/The Loan Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le ministre ASHTON, de M. DEWAR, TWEED, DYCK et REIMER ainsi que de M. le ministre Mackinyosh, chargé de dresse la liste des députés des comités	Proposi	ition nº 27.1A portant sur les crédits supplémentaires (Urgences diverses)	
de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité	Adopti	on du budget des dépenses en capital (1 117 675 000 \$)	64
de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité	F		
Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité. Rapport sur la motion d'adhésion prévue au paragraphe 78(1) du Règlement. COMITÉ PLÉNIER (voir aussi les annexes A, B, C et D) Formation de l'Assemblée en comité. Projet de loi 2 — Loi de 2003 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Formation de l'Assemblée en comité. Projet de loi 3 — Loi d'exécution du budget de 2003 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 4 — Loi d'emprunt de 2003/The Loan Act, 2003 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité. Il en est fait rapport sans amendement. COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le ministre Asstron, de M. le ministre MACKINTOSH, chargé de dresser la liste des députés des comités			
Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes	de les p	oursuivre après l'examen des affaires courantes.	
Formation de l'Assemblée en comité. Elle interrompt ses travaux en comité à midi et convient de les poursuivre après l'examen des affaires courantes	E 1	1) 4 11/	
de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité. Rapport sur la motion d'adhésion prévue au paragraphe 78(1) du Règlement COMITÉ PLÉNIER (voir aussi les annexes A, B, C et D) Formation de l'Assemblée en comité	Formation a	e l'Assemblee en comite	
de les poursuivre après l'examen des affaires courantes. Formation de l'Assemblée en comité. Rapport sur la motion d'adhésion prévue au paragraphe 78(1) du Règlement COMITÉ PLÉNIER (voir aussi les annexes A, B, C et D) Formation de l'Assemblée en comité	Formation d	a l'Assamblée en comité. Elle interrempt ses traveux en comité à midi et convient	
Formation de l'Assemblée en comité. Rapport sur la motion d'adhésion prévue au paragraphe 78(1) du Règlement COMITÉ PLÉNIER (voir aussi les annexes A, B, C et D) Formation de l'Assemblée en comité Projet de loi 2 — Loi de 2003 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Formation de l'Assemblée en comité Projet de loi 3 — Loi d'exécution du budget de 2003 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 4 — Loi d'emprunt de 2003/The Loan Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le ministre ASHTON, de M™ ALLAN, de MM. DeWAR, TWEED, DYCK et REIMER ainsi que de M. le ministre MACKINTOSH, chargé de dresser la liste des députés des comités			
COMITÉ PLÉNIER (voir aussi les annexes A, B, C et D) Formation de l'Assemblée en comité Projet de loi 2 — Loi de 2003 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Formation de l'Assemblée en comité Projet de loi 3 — Loi d'exécution du budget de 2003 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 4 — Loi d'emprunt de 2003/The Loan Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le ministre Ashtron, de M™ Allan, de MM. Dewar, Tweed, Dyck et Reimer ainsi que de M. le ministre Mackintost, chargé de dresser la liste des députés des comités	de les p	roursurvic apres i examen des arranes courantes.	
Formation de l'Assemblée en comité			
Projet de loi 2 — Loi de 2003 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement. Formation de l'Assemblée en comité	COMITE PLEN	TER (voir aussi les annexes A, B, C et D)	
Appropriation Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Formation de l'Assemblée en comité Projet de loi 3 — Loi d'exécution du budget de 2003 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 4 — Loi d'emprunt de 2003/The Loan Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le ministre ASHTON, de M' ^{IDE} ALLAN, de MM. DEWAR, TWEED, DYCK et REIMER ainsi que de M. le ministre MACKINTOSH, chargé de dresser la liste des députés des comités	Formation d	e l'Assemblée en comité	
Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement. Formation de l'Assemblée en comité Projet de loi 3 — Loi d'exécution du budget de 2003 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 4 — Loi d'emprunt de 2003/The Loan Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le ministre ASHTON, de M ^{me} Allan, de MM. Dewar, Tweed, Dyck et Reimer ainsi que de M. le ministre Mackintosh, chargé de dresser la liste des députés des comités			
Il en est fait rapport sans amendement. Formation de l'Assemblée en comité			
Formation de l'Assemblée en comité			
Projet de loi 3 — Loi d'exécution du budget de 2003 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2003 Renvoi au comité			
législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2003 Renvoi au comité	Formation d	e l'Assemblée en comité	
législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2003 Renvoi au comité			
Amendment Act, 2003 Renvoi au comité			
Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 4 — Loi d'emprunt de 2003/The Loan Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le ministre ASHTON, de M ^{me} ALLAN, de MM. DEWAR, TWEED, DYCK et REIMER ainsi que de M. le ministre MACKINTOSH, chargé de dresser la liste des députés des comités			
Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 4 — Loi d'emprunt de 2003/The Loan Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le ministre Ashton, de M ^{me} Allan, de MM. Dewar, Tweed, Dyck et Reimer ainsi que de M. le ministre Mackintosh, chargé de dresser la liste des députés des comités			
Projet de loi 4 — Loi d'emprunt de 2003/The Loan Act, 2003 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le ministre ASHTON, de M ^{ne} ALLAN, de MM. Dewar, Tweed, Dyck et Reimer ainsi que de M. le ministre Mackintosh, chargé de dresser la liste des députés des comités			
Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le ministre ASHTON, de M ^{me} ALLAN, de MM. Dewar, Tweed, Dyck et Reimer ainsi que de M. le ministre Mackintosh, chargé de dresser la liste des députés des comités	Il en es	t fait rapport sans amendement	
Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002 Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le ministre ASHTON, de M ^{me} ALLAN, de MM. Dewar, Tweed, Dyck et Reimer ainsi que de M. le ministre Mackintosh, chargé de dresser la liste des députés des comités	ъ	4 I I I A003/TH I A 2003	
Il en est fait rapport sans amendement Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002			
Projet de loi 5 — Loi de 2002 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2002			
Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le ministre ASHTON, de M ^{me} ALLAN, de MM. DEWAR, TWEED, DYCK et REIMER ainsi que de M. le ministre MACKINTOSH, chargé de dresser la liste des députés des comités	II en es	t fait rapport sans amendement	
Renvoi au comité Il en est fait rapport sans amendement COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le ministre ASHTON, de M ^{me} ALLAN, de MM. DEWAR, TWEED, DYCK et REIMER ainsi que de M. le ministre MACKINTOSH, chargé de dresser la liste des députés des comités	Decise J. 1 '	5 Loi do 2002 nowtant affectation do antidita/The Ammunication Act 2002	
Il en est fait rapport sans amendement	Projet de loi	5 — Loi ae 2002 portant affectation ae creatis/The Appropriation Act, 2002	
COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le <i>ministre</i> Ashton, de M ^{me} Allan, de MM. Dewar, Tweed, Dyck et Reimer ainsi que de M. le <i>ministre</i> Mackintosh, chargé de dresser la liste des députés des comités			
Constitution d'un comité spécial de sept personnes, composé de M. le <i>ministre</i> ASHTON, de M ^{me} Allan, de MM. Dewar, Tweed, Dyck et Reimer ainsi que de M. le <i>ministre</i> Mackintosh, chargé de dresser la liste des députés des comités	II eli es	t rait rapport sails amendement	
M ^{me} Allan, de MM. Dewar, Tweed, Dyck et Reimer ainsi que de M. le <i>ministre</i> Mackintosh, chargé de dresser la liste des députés des comités	COMITÉS DE J	L'ASSEMBLÉE	
M ^{me} Allan, de MM. Dewar, Tweed, Dyck et Reimer ainsi que de M. le <i>ministre</i> Mackintosh, chargé de dresser la liste des députés des comités	a		
M. le ministre MACKINTOSH, chargé de dresser la liste des députés des comités			

Présentation du premier rapport (liste des députés devant siéger aux divers comités permanents) (avec le consentement de l'Assemblée)	8-9
AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES	
Membres	8-9
AFFAIRES LÉGISLATIVES	
Membres	8-9
AGRICULTURE ET ALIMENTATION	
Membres	8-9
COMPTES PUBLICS	
Membres	8-9
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	
Membres	8-9
JUSTICE	
Membres	8-9
PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ	
Membres	8-9
RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE	
Membres	8-9
RÈGLEMENTS ET DÉCRETS D'APPLICATION DES LOIS	
Membres	8-9
RESSOURCES HUMAINES	
Membres	8-9
SOCIÉTÉS D'ÉTAT	
Membres	8-9
Présentation du premier rapport (Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002)	69
COMPTE DES VOIX	
APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE	
Projet de loi 3 — 30 septembre 2003 Motion adoptée à la majorité (30-20)	78-79
Projet de loi 4 — 30 septembre 2003 Motion adoptée à la majorité	78
Projet de loi 5 — 30 septembre 2003 Motion adoptée à la majorité	78

MOTION D'ADHÉSION	
Motion d'adhésion présentée à l'Assemblée conformément au paragraphe 79(1) du <i>Règlement</i> — 29 septembre 2003 Motion adoptée à la majorité (29-20)	71-7
PROCÉDURE	
Le 23 septembre 2003 — contestation d'une décision du président Décision maintenue à la majorité (33-20)	34-3
QUESTIONS DIVERSES	
Motion principale portant sur l'adresse en réponse au discours du trône — 23 juin 2003 Motion adoptée à la majorité	.
CONDOLÉANCES	
Transmises aux familles des défunts suivants :	
FROESE, Jacob Intervenants: M. le <i>premier ministre</i> DOER ainsi que MM. MURRAY, DYCK, PENNER, GERRARD et MAGUIRE	8
MALINOWSKI, Donald Intervenants: M. le <i>premier ministre</i> DOER, M. MURRAY, M. le <i>ministre</i> ASHTON ainsi que MM. GERRARD et SANTOS	8
McGregor, Morris Intervenants: M. le premier ministre Doer ainsi que MM. Murray, Maguire, Gerrard et Cummings	8
SHOEMAKER, Nelson Intervenants: M. le <i>premier ministre</i> DOER ainsi que MM. GERRARD, MURRAY et CUMMINGS	8
DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	
INTÉRÊT PUBLIC, QUESTIONS URGENTES D'	
Mr. Penner – « [] la nécessité de débattre des conséquences sur l'économie du Manitoba de la découverte de l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) en Alberta et de la fermeture de la frontière aux exportations de bétail, de bisons, de moutons et d'agneaux canadiens, y compris les conséquences pour les producteurs et pour les nombreuses entreprises et industries offrant des biens et des services dans le secteur de l'élevage de la province, secteur dont la valeur atteint les millions de dollars; la nécessité également de débattre des moyens à prendre pour assurer la réouverture rapide de la frontière et la remise rapide et équitable des fonds de compensation provinciaux et fédéraux ». Débat : M. Penner, M. le premier ministre Doer, M. Murray, M ^{me} la ministre Wowchuk, MM. Derkach, Nevakshonoff, Eichler, Struthers, Hawranik, Bjornson, Rocan, Goertzen et Tweed, M. le ministre Lemieux, MM. Cummings et Faurschou, M. le ministre Caldwell, M ^{me} Taillieu, M. Maguire, M. le ministre Ashton, MM. Dyck, Reimer et Schuler ainsi que M. le ministre Smith et M. Lamoureux. Il est mis fin au débat conformément au paragraphe 36(6) du Règlement.	7-
M. DERKACH (avec le consentement de l'Assemblée) – « [] l'urgence qui existe au chapitre des soins de santé dans les régions rurales manitobaines où un certain nombre d'hôpitaux ont été fermés. »	

Débat sur l'urgence de la motion : M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH et M. DERKACH. La question est déclarée irrecevable mais l'Assemblée consent à tenir le débat. La motion est mise aux voix et adoptée. Débat : M. DERKACH, M. le <i>premier ministre</i> DOER, M. MURRAY, M. le <i>ministre</i> CHOMIAK, M. PENNER, M. le <i>ministre</i> CALDWELL, MM. TWEED et STRUTHERS, M ^{me} ROWAT, M ^{me} la <i>ministre</i> WOWCHUK, M ^{me} DRIEDGER ainsi que MM. GERRARD et CUMMINGS. Il est mis fin au débat conformément au paragraphe 36(6) du <i>Règlement</i>	26-27
PRIVILÈGE	
QUESTIONS DE PROCÉDURE	
Intervention — le président demande au député de Sainte-Rose, qui a utilisé les termes « deliberately missleading », de se rétracter. M. CUMMINGS se rétracte	21
Rappel au <i>Règlement</i> — M. DERKACH — au sujet des commentaires émanant du ministre de la Santé. M. le <i>ministre</i> CHOMIAK se rétracte de plein gré.	66
Rappel au <i>Règlement</i> — M. DERKACH — utilisation à l'Assemblée d'un dispositif d'enregistrement portable par le député de River Heights.	
Débat : M. LAMOUREUX, M. le <i>ministre</i> ASHTON ainsi que MM. GERRARD, DERKACH et LAMOUREUX. Le président déclare le rappel au <i>Règlement</i> recevable et demande qu'on lui fournisse la cassette afin de l'examiner.	82
QUESTIONS SOULEVÉES PENDANT LA PREMIÈRE SESSION DE LA 38 ^E LÉGISLATURE ET TRANCHÉES PENDANT CETTE MÊME SESSION	
Privilège — M. GERRARD — que l'Assemblée s'ajourne afin que le président et les représentants des députés occupant les trois sections de sièges de l'Assemblée se réunissent pour tenter de résoudre les différends en matière d'attribution des sièges. Débat : M. le ministre MACKINTOSH ainsi que MM. DERKACH et LAMOUREUX. Le président met l'affaire en délibéré.	6
Le président conclut que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord.	13-14
Privilège — M. GERRARD — que le Comité permanent des affaires législatives soit saisi de la question.	
Débat : M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH et M. DERKACH. Le président met l'affaire en délibéré.	23
Le président conclut que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord. Il est fait appel de la décision. Décision maintenue à la majorité. (33-20)	34-37
QUESTION SOULEVÉE PENDANT LA QUATRIÈME SESSION DE LA $37^{\rm E}$ LÉGISLATURE ET TRANCHÉE PENDANT LA PREMIÈRE SESSION DE LA $38^{\rm E}$ LÉGISLATURE	
Privilège — M. DERKACH — que le Comité des affaires législatives soit saisi de la question en raison de son importance et qu'il en fasse rapport à l'Assemblée, afin que cette question soit réglée une fois pour toutes.	
Débat : M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH ainsi que MM. GERRARD et LAURENDEAU. Le président met l'affaire en délibéré. (Question soulevée pendant la 4 ^e session de la 37 ^e législature, page 94) Le président conclut que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord	12-13
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ (conformément au paragraphe 23(1) du Règlement, voir l'annexe J)	-2 13

DÉCLARATIONS DE MINISTRE (voir l'annexe K)

Deuxième anniversaire des attentats terroristes du 11 sep (M ^{me} la <i>ministre</i> WOWCHUK) Observations: M. CUMMINGS	tembre 2001 21
Cinéaste Guy Maddin — présentation à l'Assemblée (M. le <i>ministre</i> ROBINSON) Observations : M. TWEED et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERR.	ARD 28
DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	
Dispositions mises à l'essai pendant les périodes des questions orales en septembre	2003
DISCOURS DU TRÔNE	
Lecture par le lieutenant-gouverneur	4-5
Il est ordonné que le discours soit pris en considération par l'Assemblée	6
Adresse en réponse au discours Le 23 juin 2003	7
DOCUMENTS NON PARLEMENTAIRES DÉPOSÉS (voir l'annexe E)	
DOCUMENTS PARLEMENTAIRES (voir l'annexe G)	
ÉLECTION DE DÉPUTÉS	
Liste des députés élus aux élections générales du 3 juin 2003 déposée par la greffié D.P. n°1	
ÉLECTION DU PRÉSIDENT	
Conformément à l'article 6 du <i>Règlement</i> , la greffière dirige l'élection du présiden M. George HICKES est élu à la présidence.	
GREFFIÈRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Dépôt, conformément au paragraphe 142(1) de la Loi électorale, du rôle des déput	és 1-2
Conformément à l'article 6 du Règlement, dirige l'élection du président	
GRIEFS	
M. Penner — Aide aux éleveurs de bovins manitobains M. Maguire — Crise en agriculture M. Tweed — Régie des services publics M. Faurschou — Gestion de l'eau M. Cummings — Réaction à la maladie de la vache folle M. Goertzen — Obligation du gouvernement de rendre des comptes M. Eichler — Crise de la maladie de la vache folle, bisons et wapitis M. Derkach — Décisions prises par le gouvernement concernant la maladie de la et la division scolaire Sunrise M. Lamoureux — Immigration	33

HICKES, GEORGE (POINTE DOUGLAS)	
Élu à la présidence par scrutin secret	3
INTÉRÊT PUBLIC, QUESTIONS URGENTES D'	
M. Penner — « [] la nécessité de débattre des conséquences sur l'économie du Manitoba de la découverte de l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) en Alberta et de la fermeture de la frontière aux exportations de bétail, de bisons, de moutons et d'agneaux canadiens, y compris les conséquences pour les producteurs et pour les nombreuses entreprises et industries offrant des biens et des services dans le secteur de l'élevage de la province, secteur dont la valeur atteint les millions de dollars; la nécessité également de débattre des moyens à prendre pour assurer la réouverture rapide de la frontière et la remise rapide et équitable des fonds de compensation provinciaux et fédéraux ». Débat : M. Penner, M. le premier ministre Doer, M. Murray, M ^{me} la ministre Wowchuk, MM. Derkach, Nevakshonoff, Eichler, Struthers, Hawranik, Bjornson, Rocan, Goertzen et Tweed, M. le ministre Lemieux, MM. Cummings et Faurschou, M. le ministre Caldwell, M ^{me} Taillieu, M. Maguire, M. le ministre Ashton, MM. Dyck, Reimer et Schuler ainsi que M. le ministre Smith et M. Lamoureux. Il est mis fin au débat conformément au paragraphe 36(6) du Règlement	7-8
M. Derkach (avec le consentement de l'Assemblée) — « [] l'urgence qui existe au chapitre des soins de santé dans les régions rurales manitobaines où un certain nombre d'hôpitaux ont été fermés. » Débat sur l'urgence de la motion : M. le <i>ministre</i> Mackintosh et M. Derkach. La question est déclarée irrecevable mais l'Assemblée consent à tenir le débat. La motion est mise aux voix et adoptée. Débat : M. Derkach, M. le <i>premier ministre</i> Doer, M. Murray, M. le <i>ministre</i> Chomiak, M. Penner, M. le <i>ministre</i> Caldwell, MM. Tweed et Struthers, M ^{me} Rowat, M ^{me} la <i>ministre</i> Wowchuk, M ^{me} Driedger ainsi que MM. Gerrard et Cummings. Il est mis fin au débat conformément au paragraphe 36(6) du <i>Règlement</i>	26-27
INTERSESSION, RAPPORTS DÉPOSÉS AU COURS DE L' (voir l'annexe F)	
IRVIN-ROSS, KERRI	
Certificat d'élection (Fort Garry) — D.P. n° 3	10
KORZENIOWSKI, BONNIE (ST. JAMES)	
Nommée vice-présidente des comités pléniers	6
LIEUTENANT-GOUVERNEUR	
Convoque la Législature (Lundi 23 juin 2003 — Séance extraordinaire)	
Demande l'élection de la présidence	3
Accorde à l'Assemblée les droits et privilèges qui lui sont dévolus	4
Lecture du discours du trône	4-5
Sanction de projets de loi : 17 septembre 2003	29-30 79-80

MESSAGES BUDGÉTAIRES, TRANSMISSION DES	
Crédits supplémentaires — D.P. n° 39 Dépenses en immobilisations (budget révisé) — D.P. n° 45	25 38
MESSAGES — PROJETS DE LOI (voir aussi les annexes A, C et G)	
Projet de loi 3 — D.P. nº 103	77
MOTIONS D'ADHÉSION (voir aussi les annexes A, B, C et D)	
Rapport sur la motion d'adhésion présentée au Comité des subsides conformément au paragraphe 78(1) du <i>Règlement</i>	71
Motion d'adhésion présentée à l'Assemblée conformément au paragraphe 79(1) du Règlement	71-72
MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — ADOPTÉES	
Prise en considération du discours du trône (M. le premier ministre DOER)	6
Réadoption du mécanisme d'approbation financière introduit et adopté pendant la quatrième session de la trente-septième législature (avec le consentement de l'Assemblée) (M. le ministre MACKINTOSH)	7
Levée de la séance (M. le ministre MACKINTOSH)	ç
L'Assemble convient des séances de septembre 2003 et des séances ultérieures pour 2003-2004. (M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH)	14-15
L'Assemblée se consacre à ses travaux le mercredi 17 septembre 2003 et convient, malgré l'adoption de l'ordre sessionnel du 8 septembre 2003, de lever la séance le 1 ^{er} octobre 2003. (M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH)	26
Crédits provisoires (3 470 050 000 \$ — Partie A [Dépenses de fonctionnement] et 26 940 000 \$ — Partie B [Investissements en immobilisations]) (M. le ministre Selinger)	29
Motion d'adhésion présentée à l'Assemblée conformément au paragraphe 79(1) du <i>Règlement</i> (M. le <i>ministre</i> ASHTON) Motion adoptée à la majorité (29-20)	71-72
Dépenses en capital (1 117 675 000 \$) (M. le ministre SELINGER)	76
Affectation principale et supplémentaire de crédits (7 068 245 500 \$ — Partie A [Dépenses de fonctionnement] et 58 000 000 \$ — Partie B [Investissements en immobilisations]) (M. le ministre Selinger)	77
PAGES	
Nomination de Stephanie Mulaire, de Nikita Kippen, de Rhiannon Kuzmin, d'Ashley Lavallée, de Kyle Burkett, de Carson Stoney, de Frankie Sarson et de Valene Bertrand	12
PAIRAGE	
Le 30 septembre 2003 — M. DYCK a pairé avec M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH relativement à l'approbation et à la troisième lecture du projet de loi 3	79

PÉTITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (voir l'annexe I)

PRESIDENT ADJOINT	
Nomination de M. Conrad Santos (Wellington)	
PRÉSIDENT, COMITÉS PLÉNIERS	
Nomination de M. Conrad Santos (Wellington)	
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE	
Élection de M. George HICKES : Élection par scrutin secret — le 23 juin 2003	
Informe l'Assemblée : de la nomination des pages	
PRIVILÈGE, QUESTIONS DE	
QUESTIONS SOULEVÉES PENDANT LA PREMIÈRE SESSION DE LA 38 ^E LÉGISLATURE ET TRANCHÉES PENDANT CETTE MÊME SESSION	
Privilège — M. GERRARD — que l'Assemblée s'ajourne afin que le président et les représentants des députés occupant les trois sections de sièges de l'Assemblée se réunissent pour tenter de résoudre les différends en matière d'attribution des sièges. Débat : M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH ainsi que MM. DERKACH et LAMOUREUX. Le président met l'affaire en délibéré. Le président conclut que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord.	
Privilège — M. GERRARD — que le Comité permanent des affaires législatives soit saisi de la question.	
QUESTION SOULEVÉE PENDANT LA QUATRIÈME SESSION DE LA 37 ^E LÉGISLATURE ET TRANCHÉE PENDANT LA PREMIÈRE SESSION DE LA 38 ^E LÉGISLATURE	
Privilège — M. DERKACH — que le Comité des affaires législatives soit saisi de la question en raison de son importance et qu'il en fasse rapport à l'Assemblée, afin que cette question soit réglée une fois pour toutes. Débat : M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH ainsi que MM. GERRARD et LAURENDEAU. Le président met l'affaire en délibéré. (Question soulevée pendant la 4 ^e session de la 37 ^e législature, page 94) Le président conclut que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord	
Débat : M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH et M. DERKACH. Le président met l'affaire en délibéré.	
Le président conclut que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord. Il est fait appel de la décision. Décision maintenue à la majorité (33-20)	
PROCUREUR GÉNÉRAL	
Demande l'élection de la présidence	
Répond à l'adresse du président	

PROJETS DE LOI DÉPOSÉS À L'ASSEMBLÉE, ÉTAT DES (voir l'annexe D)	
PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ (voir l'annexe B)	
PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC (voir l'annexe A)	
PROJETS DE LOI NON SANCTIONNÉS (voir l'annexe C)	
PROPOSITIONS ÉMANANT DES DÉPUTÉS (voir l'annexe H)	
RAPPORTS DÉPOSÉS AU COURS DE LA SESSION (voir l'annexe G)	
RAPPORTS DÉPOSÉS AU COURS DE L'INTERSESSION (voir l'annexe F)	
ROWAT, LEANNE	
Certificat d'élection (Minnedosa) – D.P. nº 4	10
SANCTION	
Sanction de projets de loi : 17 septembre 2003	29-30 79-80
SANTOS, CONRAD (WELLINGTON)	
Nommé président adjoint et président des comités pléniers	6
SCHELLENBERG, HARRY (ROSSMERE)	
Nommé vice-président des comités pléniers	6
SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE	
Convocation de l'Assemblée (Lundi 23 juin 2003 — Séance extraordinaire)	1
Prolongation de la séance : Le 23 juin 2003 (18 h 59) Le 8 septembre 2003 (17 h 32) Le 9 septembre 2003 (17 h 31) Le 15 septembre 2003 (17 h 40) Le 16 septembre 2003 (12 h 31) Le 19 septembre 2003 (17 h 31) Le 22 septembre 2003 (17 h 31) Le 23 septembre 2003 (17 h 31) Le 25 septembre 2003 (17 h 31) Le 30 septembre 2003 (17 h 38)	9 15 17 24 27 32 33 38 67 80
L'Assemble convient des séances de septembre 2003 et des séances ultérieures pour 2003-2004. (M. le <i>ministre</i> MACKINTOSH)	14-15
Ajournament de l'Assamblée la marcradi 1 ^{er} actobre 2003 jusqu'au jaudi 20 novembre 2003	93

VICE-PRÉSIDENT, COMITÉS PLÉNIERS	
Nomination de M. Harry Schellenberg (Rossmere)	6
Nomination de M ^{me} Bonnie Korzeniowski (St. James)	6
VOTES	
VOTES INSCRITS (voir Compte des voix)	



Peter M. LIBA Lieutenant-gouverneur

PROVINCE DU MANITOBA

ELIZABETH II, reine du Canada

PROCLAMATION

Sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif du Manitoba, nous fixons au mercredi 19 novembre 2003 la date de clôture de la première session de la trente-huitième législature de la province du Manitoba et convoquons la deuxième session de cette législature le jeudi 20 novembre 2003, à 13 h 30.

PETER M. LIBA Lieutenant-gouverneur du Manitoba Winnipeg (Manitoba) Le 7 novembre 2003

> Le ministre de la Justice et procureur général, G. MACKINTOSH